



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI MONEY

**Cherchez à rémunérer la trésorerie
sur un horizon de 2 mois de manière
responsable à travers un fonds
ayant le Label ISR***

***Investissement Socialement Responsable**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

MONÉTAIRE

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

OSTRUM SRI MONEY

- Une sélection d'émetteurs les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité
- Un placement investi sur un très large panel d'émetteurs des principaux pays industrialisés
- Un accès au marché monétaire pour chercher à rémunérer votre trésorerie sur un horizon de 2 mois



Voir
définition
page 4

PROFITEZ D'UNE GESTION ISR DE QUALITE, S'APPUYANT SUR DES EQUIPES EXPERTES ET CHERCHANT À S'INSCRIRE DANS UN CADRE DE GESTION DES RISQUES

La sélection des titres repose sur le process de Haute Qualité de Crédit d'Ostrum AM, analyse menée par les gérants, les analystes crédit et les équipes de risque sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Cette sélection est faite à partir d'un univers d'investissement intégrant les politiques sectorielles et d'exclusions d'Ostrum AM (armes, charbon, tabac...). Les équipes procèdent à une analyse fondamentale intégrant la matérialité des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, c'est-à-dire de l'impact des dimensions extra-financières sur la qualité de crédit des émetteurs. La sélection repose ensuite sur une notation extra-financière qui permet de favoriser les émetteurs les plus vertueux d'un point de vue ESG.

Dans cette démarche, l'équipe de gestion s'appuie sur l'une des équipes de recherche crédit les plus larges en Europe : 23 analystes, dont 21 analystes crédit et 2 analystes d'obligations durables.

Ostrum SRI Money vous donne ainsi accès à une gestion monétaire ISR, afin de participer à votre démarche d'investissement responsable. L'intégration des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Money permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 mois**. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

PLACEZ VOTRE TRÉSORERIE SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Pour chercher à optimiser la recherche de performance pour votre trésorerie à 2 mois, l'équipe de gestion utilise diverses possibilités offertes en matière de gestion monétaire.

D'abord, le gérant sélectionne des titres en fonction de leur maturité. Ces titres d'une maturité plus longue sont généralement plus rémunérateurs et permettent à l'équipe de gestion de chercher à capter un potentiel de performance supplémentaire selon Ostrum Asset Management. Ostrum SRI Money adopte toutefois des marges de manoeuvre plus défensives que celles autorisées pour les fonds de classification « monétaire », afin de chercher à atténuer la volatilité⁽¹⁾ du Fonds.

Il sélectionne ensuite les titres en fonction de leurs caractéristiques (taux fixes ou variables) et de leur qualité. En fonction de ses anticipations sur les politiques monétaires des Banques centrales et les variations des taux d'intérêt, il réalise une allocation entre les titres à taux fixe et les titres à taux variable (indexés sur l'Eonia) ou révisable (indexés sur l'Euribor⁽²⁾).

Le fonds est géré avec une WAL cible (durée moyenne des titres en portefeuille), en condition normale de marché, pouvant se rapprocher du maximum autorisé par la réglementation pour les fonds Monétaires Standard. Ostrum SRI Money vous permet ainsi de placer votre trésorerie ou vos capitaux de manière responsable, en attente d'opportunité d'investissement sur un horizon 2 mois, de manière responsable, grâce à un large éventail de possibilités offertes par le marché monétaire.

⁽¹⁾ La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètre de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

⁽²⁾ L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate) correspond au taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est disponible sur le site internet www.euribor-rates.eu

À NOTER

Critères Extra-Financiers : Critères d'évaluation des entreprises au regard de leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance comme par exemple la contribution à l'amélioration de la santé publique, l'adoption d'un code de conduite, la valorisation de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, les respect des droits de l'Homme, la mise en place d'une politique de protection de l'environnement, la lutte contre la corruption etc...

ACCÉDEZ À UN LARGE UNIVERS DE TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE ET DE PRODUITS DE TAUX

C'est sur le marché monétaire que les institutions financières (banques, compagnies d'assurance), les entreprises et les états prêtent ou empruntent des liquidités à court terme dans le cadre de l'optimisation de leur trésorerie ou du financement de leur cycle d'exploitation. Du fait de leur poids dans l'économie mondiale, les pays industrialisés représentent le plus important gisement d'instruments financiers du marché monétaire permettant à ces différents intervenants de se refinancer à court terme.

Avec Ostrum SRI Money, vous accédez ainsi à des titres du marché monétaire et à des produits de taux, émis par des émetteurs privés ou publics, dont le siège social se situe dans l'Espace économique européen, mais aussi dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, la Suisse, les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon... Les opportunités d'investissement offertes par ces divers marchés permettent à l'équipe de gestion d'être sélective dans ses choix.

OBJECTIF DE GESTION

Intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG), l'OPCVM a pour objectif de chercher à réaliser, sur une durée de placement recommandée de 2 mois, une performance supérieure à l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), nette de frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. L'OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Money présente un **risque de perte en capital** supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Le Fonds est soumis aux risques suivants : de **perte en capital**, de taux, de contrepartie, de crédit, lié aux prises et mises en pension de titres et à la gestion des garanties financières, de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : **1** 2 3 4 5 6 7

**Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*

■ EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM	
Classification	Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	2 mois	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	L'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro). L'ESTR est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la BCE remplaçant progressivement un autre taux court, l'Eonia, depuis le 2 octobre 2019. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%	
- d'investissements durables	10%	
Date de création	12/08/2002	
Code ISIN	FR0011563535	FR0007075122
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	Néant	0,50% non acquis à l'OPCVM pour le réseau distributeur uniquement pour les souscriptions initiales < à 1 000 000 €
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,10%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,02 %	
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance⁽³⁾	20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,0% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du Produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence.	
Modalités de souscription et de rachat	Cent millième de part, cours connu	
Souscription minimale initiale	Un cent-millième de part	100 000 €
Valeur liquidative d'origine	10 000 € pour la part I(C) et la part R(C)	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur synthétique de risque⁽⁴⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁵⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011563535/detail> et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007075122/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011563535/detail> et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007075122/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. **(4)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. **(5)** Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de 5/5

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.natixis-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en avril 2024.

Ostrum SRI Money est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 48 585 279 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.